



## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017**

#### **Le budget 2017 voté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal du 30 mars dernier a été le théâtre d'un évènement local. En effet, le budget communal pour 2017 a été voté à l'unanimité traduisant ainsi l'accord de la majorité et de l'opposition sur l'architecture du budget et les projets 2017.

Alain Lapacherie a salué cette position qui traduit son souhait de voir tout le conseil municipal travailler dans le même sens pour les saint-pantaléonnais.

#### **Pas d'augmentation d'impôts, pas d'emprunt**

Le budget 2017 s'équilibre à 7 889 158,22 euros. Comme c'est le cas depuis 2012, il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale à Saint-Pantaléon-de-Larche. Cette année encore, il n'y aura pas non plus d'emprunt, et ce dans la perspective de mobiliser un maximum de moyens pour la restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac qui battra son plein en 2018. Le résultat de la commune sur 2016 progresse par rapport à 2015, avec un peu plus de 1 600 000 euros.

Les charges de gestion courante sont en baisse, de même que les charges financières. Les dépenses de la section de fonctionnement, décision modificative incluse, restent en deca des dépenses de 2014 pour s'établir à 3 300 000 euros.

Dominique Borderolle, Adjointe aux finances, s'appuyant sur l'analyse de la Trésorerie a noté que la capacité d'auto financement de la commune était de 157 euros par habitant contre 103 euros au niveau national. Elle a regretté que les dotations d'Etat soient toujours en baisse. La Dotation Globale de Financement dévise ainsi à 330 000 euros, quand elle s'établissait à plus de 650 000 euros en 2014.

#### **2 480 000 euros en Investissement**

La section d'investissement représente 2 480 000 euros. Dans les dépenses d'investissement, près de 100 000 euros seront dédiés aux écoles, pour des travaux de peinture, menuiserie, pose d'alarmes ou équipements informatiques.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux va se poursuivre pour plus de 125 000 euros avec la mise en accessibilité de la salle des mariages et du parc des sports. Une nouvelle entrée ainsi qu'un parvis seront aménagés sur le stade dans le prolongement des travaux d'accessibilité. Les vestiaires Foot seront rénovés.

La voirie connaîtra une dotation particulièrement élevée de près de 310 000 euros avec la deuxième tranche de la VC n°12 et une opération de sécurité sur la RD 152.

Outre les travaux d'entretien au cimetière et une acquisition foncière en centre bourg, différentes études seront diligentées pour les aménagements aux abords de l'école de Bernou, au niveau de l'avenue Galandy dans la perspective de création d'une nouvelle résidence ou bien encore la poursuite d'une étude de besoins pour les associations sportives fréquentant le parc des sports.

Le matériel communal bénéficiera d'une enveloppe de plus de 90 000 euros pour acheter une tondeuse auto tractée mais aussi un premier véhicule utilitaire électrique.

Enfin, Les élus ont décidé de ne pas revaloriser le taux de la taxe d'aménagement. Ils ont opté pour un recouvrement par les services fiscaux de la participation communale à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal a examiné les demandes de subventions des associations. Il a ventilé plus de 52 000 euros de subventions pour une trentaine de demandes. La mise en œuvre de ces fonds a été facilitée cette année puisqu'il s'agissait d'appliquer la critériologie définie l'année dernière. Elle prend en compte le nombre d'adhérents, la qualité de l'encadrement ou bien encore l'animation locale. Par contre, l'ensemble des avantages en nature fournis aux associations qu'il s'agisse de matériels, locaux ou mise à disposition de personnel sont désormais chiffrés. Ils représentent globalement 146 447 euros et doivent apparaître dans la comptabilité des associations.

### **Opérations de sécurité**

Une opération de sécurité doit être engagée dans la traverse de la commune sur la RD 152 et la RD 152<sup>E</sup>. Il s'agit de lutter contre la vitesse des véhicules. Après une discussion sur les avantages et inconvénients des ralentisseurs et plateaux sur élevés, le conseil municipal a choisi de faire implanter des coussins berlinois en béton, plus résistants que les modèles en caoutchouc recyclé. Ils ont l'avantage de moins perturber la circulation des bus et sont moins gênants pour les services de secours. L'emplacement de ces coussins sera optimisé et séquencé avec l'installation de radars pédagogiques depuis l'entrée du bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche à l'est jusqu'à Bernou à l'ouest. Il s'agit d'une opération de 33 000 euros HT pour laquelle un concours financier a été sollicité auprès du Conseil Départemental à hauteur de 11 500 euros au titre du produit des amendes de police.

### **Personnel**

Le conseil municipal a décidé d'une mise en application partielle du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. Ce régime tient compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel. Si le Maire souhaite que ce nouveau régime soit appliqué de façon égale et généralisée, les textes ne sont pas encore parus pour tous les fonctionnaires de la collectivité. La commune est donc contrainte à une application partielle pour les fonctionnaires dont le régime indemnitaire a été abrogé (Catégorie A – Attaché).

Le régime indemnitaire des élus, suite à la modification de la valeur du point d'indice a été également revu. Le régime dérogatoire reste en vigueur, les élus de Saint-Pantaléon-de-Larche restent en effet en dessous des indemnités maximales accordables.

### **Affaires diverses**

Le conseil municipal a autorisé le maire à ester en justice, afin de défendre les intérêts de la commune face aux époux Constanty qui contestent l'attribution d'un permis de construire à l'un de leur voisin.

La convention de partenariat avec la structure organisatrice du 50<sup>ème</sup> Tour du Limousin a été approuvée. Saint-Pantaléon-de-Larche sera en effet ville départ de la 3<sup>ème</sup> étape le jeudi 17 août. Cette convention sera également ratifiée par le Comité Saint-Pantaléonnais d'Organisation du Départ du Tour du Limousin.